



## PSE : COMMENT ABORDER UN PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI ?

### Référence :

029-315-11

### Durée :

1 jour

Réorganisations avec ou sans suppression de postes (fusions, externalisations de services, cessions d'actifs, plan de départs volontaires... ou tout autre projet affectant le collectif de travail), sachez identifier les leviers tactiques et juridiques du CE. Comment créer un rapport de force plus favorable ?

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

### Public :

Tout public

### Pré-requis :

Aucun

- Savoir ce qu'est vraiment une consultation sur une réorganisation et comment elle devra être menée (rappel de la procédure). Quels sont les documents obligatoires ?
- Eviter de tomber dans les pièges de la procédure
- Identifier les enjeux sociaux potentiels
- Appréhender au mieux votre rôle d' élu au CE, notamment s'agissant de la restitution de l'avis du CE.
- Identifier les cas de recours aux experts du CE et du CHSCT
- Savoir répondre tactiquement par une stratégie CE claire

### Méthodes pédagogiques

- Supports de cours
- Réflexion
- Attestation de formation

## PROGRAMME

- Que faut-il entendre par « Information / Consultation » sur le projet de restructuration ?
  - Principe général de la consultation
  - Quand doit avoir lieu la consultation ?
  - Le principe d'antériorité ?
- Les modalités de la consultation
  - Calendrier général
  - Les réunions obligatoires
- Quels sont les documents à transmettre au CE
  - La nécessité d'obtenir une information écrite, précise, honnête et sincère...
- Comment construire un rapport de force ?
  - Utiliser le droit d'alerte du CE
- Faire appel à un expert comptable dans le cadre d'une mission restructuration
  - acquérir la visibilité nécessaire
- Construire une alternative crédible au projet de l'entreprise
- Comment travailler avec le CHSCT ?
- Le cas particulier de l'expert en nouvelles technologies. Quid de son rôle ?
  - deux possibilités de recours à l'expertise pour les représentants du personnel : Le CE et le CHSCT...